



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
8 août 2022
Français
Original : anglais

**Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce,
les services et le développement
Neuvième session
Genève, 4-6 juillet 2022**

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle
sur le commerce, les services et le développement
sur sa neuvième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 4 au 6 juillet 2022



Introduction

1. La neuvième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement s'est tenue du 4 au 6 juillet 2022 au Palais des Nations, à Genève. Certains participants y ont assisté physiquement, d'autres à distance.

I. Résumé de la Présidente

A. Séance plénière d'ouverture

2. La Secrétaire générale de la CNUCED a fait une déclaration liminaire, dans laquelle elle a affirmé que la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement était une instance particulièrement adaptée aux débats sur le rôle que jouait le commerce des services en faveur de la diversification économique. Cette question était importante compte tenu des multiples crises en cours dans le monde, à savoir la pandémie, les changements climatiques et la guerre en Ukraine. Comme souligné dans le Pacte de Bridgetown, le renforcement de la résilience des pays face aux enjeux économiques passait par la diversification de leur économie. Le commerce des services était l'un des moteurs de cette diversification. Parce qu'ils permettaient de fournir les intrants nécessaires à un vaste éventail d'activités dans tous les secteurs, les services pouvaient influencer sur la productivité et la compétitivité de l'économie dans son ensemble, et faciliter la transition vers une économie plus diversifiée et plus résiliente. La dématérialisation en cours des services pouvait contribuer à cette transition. La Secrétaire générale a déclaré que, pour tirer parti des perspectives offertes par le commerce des services, il fallait investir dans le développement des infrastructures numériques et remédier aux déficits de connectivité dans et entre les pays. Les infrastructures numériques nécessitaient elles-mêmes d'autres intrants, dont certains venaient de l'étranger. En 2018, les intrants étrangers avaient représenté 22 % de la valeur ajoutée des services liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). D'où la nécessité d'assurer la cohérence entre les politiques commerciales qui régissaient la fourniture d'intrants étrangers et les politiques industrielles qui encadraient la prestation des services numériques au niveau national. Face à l'accélération de la transition numérique, il fallait peut-être ajuster les règles applicables à la prestation des services et trouver un juste équilibre entre objectifs commerciaux et objectifs réglementaires. En conclusion, la Secrétaire générale a déclaré que l'adoption de disciplines commerciales aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral pouvait faciliter la circulation des personnes, de l'information et des technologies, et que les cadres réglementaires devaient promouvoir un accès effectif, inclusif et universel aux services.

3. L'administratrice chargée de la Division du commerce international et des produits de base a présenté la note d'information du secrétariat (TD/B/C.I/MEM.4/26). Elle a donné des renseignements sur les précédentes sessions de la Réunion d'experts pluriannuelle et sur le mandat relatif au commerce des services, confié à la Réunion d'experts pluriannuelle pour la première fois à la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. À la session en cours et aux suivantes, les experts étaient invités à partager de bonnes pratiques commerciales dont l'application pouvait contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le Pacte de Bridgetown, les États membres avaient déclaré que la transformation des économies par la diversification était l'une des quatre transformations majeures à opérer pour prendre la voie d'un monde plus résilient, plus numérique et plus inclusif de prospérité partagée. La Réunion d'experts pluriannuelle ferait fond sur les principales conclusions de ses précédentes sessions, sur les enseignements tirés des sessions du Forum mondial sur les services, ainsi que sur les acquis des activités d'assistance technique de la CNUCED, et examinerait la contribution de ces activités à la diversification économique des pays en développement. L'administratrice chargée de la Division du commerce international et des produits de base a déclaré que la CNUCED pourrait collaborer avec des experts à l'occasion des sessions du dialogue sur la politique commerciale ou dans le cadre d'un groupe de travail informel sur les données relatives aux services. La session en cours serait essentiellement consacrée aux services

pouvant être fournis par voie numérique et à l'expérience acquise par des pays de différentes régions quant au rôle que le commerce des services pouvait jouer en faveur de la diversification de l'économie et du renforcement de sa résilience.

4. L'orateur principal a axé son propos sur les liens entre commerce des services et diversification économique, présentant les résultats de récents travaux de recherche sur la transformation structurelle en Afrique. Ces travaux avaient porté sur 13 pays, qui représentaient ensemble 31,1 % de la population du continent et 44,1 % de son produit intérieur brut (PIB). L'orateur principal a fait observer que la capacité des pays à promouvoir un développement durable et une croissance durable dépendait dans une large mesure de leur capacité d'innovation et de la productivité de leur secteur des services. En outre, la transformation numérique et le progrès technologique facilitaient le commerce des services, faisant de ces derniers un moyen de parvenir à une économie à moindre intensité de carbone. Les travaux de recherche susmentionnés avaient mis en évidence une corrélation positive entre productivité et intensité du commerce des services, révélé, du point de vue de l'emploi, une augmentation de l'importance relative des actifs incorporels, qui témoignait d'une transformation structurelle, et montré que le commerce des services connaissait une croissance plus rapide que celui des marchandises. L'orateur principal a déclaré que l'essor du secteur des services créait des débouchés, mais amenait aussi des risques, citant à cet égard l'exemple du Rwanda, où la pandémie avait entraîné la disparition de 72 % des emplois du secteur. Les services étaient également fragiles : l'un des enseignements tirés de la pandémie était que, pour ne pas pâtir des chocs économiques, les pays devaient éviter de se spécialiser à l'excès dans le commerce d'un petit nombre de services. Le tourisme et les voyages d'affaires, qui relevaient du deuxième mode (consommation à l'étranger), constituaient une grande partie du commerce des services. Toutefois, la transition numérique favorisait la diversification des services et entraînait le passage du quatrième mode (présence de personnes physiques) au premier mode (fourniture de services transfrontières). De surcroît, si le progrès technologique facilitait la fourniture de services transfrontières, qui ne nécessitaient aucun déplacement, le commerce des services pouvant être fournis par voie numérique dépendait fortement de l'accès aux infrastructures numériques et de leur coût. À cet égard, l'orateur a donné l'exemple de la tendance à l'externalisation de diverses tâches par l'intermédiaire de plateformes d'emploi en ligne, tendance observable dans plusieurs pays. Il a souligné l'importance des politiques et réglementations nationales, ainsi que de la collecte de données, qui permettaient de mieux analyser le commerce des services et d'éclairer l'élaboration des politiques y relatives. La promotion de ce commerce exigeait un mélange de mesures de libéralisation et de réformes réglementaires. L'orateur a insisté sur la nécessité d'analyser l'interaction entre les politiques relatives au commerce des services, la réglementation du commerce numérique et les variables de la gouvernance économique. Les pays devaient notamment disposer de données actualisées sur les services et les politiques en lien avec le commerce numérique. Il pouvait aussi être utile, pour cerner les coûts commerciaux liés à l'action des pouvoirs publics, d'examiner des études de cas et des analyses de chaînes de valeur. En conclusion, l'orateur a suggéré aux pays d'envisager de créer de nouveaux mécanismes de coopération internationale, par secteur ou par mode, dans le domaine de la réglementation du commerce numérique, ces mécanismes pouvant soit s'inscrire dans le cadre d'accords commerciaux, soit en être complémentaires.

B. L'évolution du commerce numérique des services

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Le commerce des services, la diversification économique et la résilience face aux chocs économiques

5. Durant la première séance informelle, un intervenant a centré son propos sur le commerce des services pouvant être fournis par voie numérique en Asie et dans le Pacifique, évoquant la large gamme de secteurs dans lesquels ces services se développaient. Le commerce des services pouvant être fournis par voie numérique avait particulièrement bien résisté au choc de la pandémie et avait pris de l'ampleur dans la région, puisque la part de la région dans le commerce mondial de ces services était passée de 17 à 24 % entre 2005 et 2020. Sur la même période, la part de l'Amérique latine avait stagné à 2 % et celle de

l'Afrique était passée de 1 à 2 %. Celle des pays à revenu élevé était généralement plus importante. Les pays d'Asie pouvaient potentiellement axer leur stratégie de développement sur les exportations de services pouvant être fournis par voie numérique, mais la faiblesse de la productivité, le manque de compétitivité et les obstacles réglementaires de taille demeuraient des problèmes persistants dans la région. Les moteurs de la croissance de ces services étaient notamment le capital humain, la connectivité numérique et l'investissement. La libéralisation du commerce et la déréglementation du marché intérieur étaient également des facteurs favorables. En effet, elles pouvaient réduire les coûts du commerce international et national, et avoir des retombées indirectes dans des secteurs tels que l'industrie manufacturière et l'agriculture du fait des liens créés à l'intérieur des chaînes de valeur mondiales. Toutefois, les politiques relatives aux données, notamment à la localisation, pouvaient avoir une incidence néfaste sur le commerce des services numériques, et les pays d'Asie appliquaient davantage de mesures de localisation des données que les pays des autres régions. L'intervenant a insisté sur l'importance des investissements en faveur du renforcement du capital humain, des capacités numériques, des infrastructures liées aux TIC et de la connectivité. Il convenait aussi d'adopter une approche équilibrée de la libre circulation des données, c'est-à-dire de faire le nécessaire pour promouvoir le commerce des services pouvant être fournis par voie numérique tout en gardant à l'esprit les préoccupations relatives à la protection des données et au respect de la vie privée. La coopération internationale était essentielle à l'adoption de mesures de réglementation, de fiscalité et de libéralisation à la fois transparentes, justes et harmonisées dans le cadre d'accords commerciaux régionaux et de l'Accord de partenariat sur l'économie numérique. Les incidences potentielles étaient multiples, de même que les arbitrages à opérer, par exemple entre travailleurs qualifiés et travailleurs peu qualifiés ou entre zones urbaines et zones rurales. En conclusion, l'intervenant a déclaré que les pouvoirs publics avaient un rôle crucial à jouer pour ce qui était d'accroître la compétitivité des services numériques dans l'ensemble des secteurs de l'économie, de résorber les fractures numériques et de gérer les effets distributifs des politiques de promotion des services numériques.

6. Un autre intervenant a évoqué le besoin de diversification économique en Afrique et le rôle que le commerce des services pouvait jouer à l'appui de cette diversification et de la résilience du continent face aux chocs économiques. La diversification était importante pour multiplier les liens entre l'économie régionale et l'économie nationale, ainsi que pour atteindre des niveaux de productivité plus élevés. Une économie peu diversifiée était vulnérable aux chocs extérieurs : la diversification était essentielle pour limiter les conséquences de la volatilité des marchés et progresser durablement sur la voie d'une croissance équitable et d'un développement inclusif. Les services étaient des moteurs de la diversification. À l'échelle mondiale, ils représentaient plus de deux tiers de la production économique, absorbaient deux tiers de l'investissement étranger direct et employaient plus de travailleurs qu'aucun autre secteur. De plus en plus, les entreprises du secteur manufacturier exportaient des services, dans lesquels elles voyaient un moyen de créer de la valeur ajoutée et de fidéliser leurs clients. Les politiques de promotion du commerce des services stimulaient la diversification de l'économie parce que les services destinés à la consommation intermédiaire facilitaient l'exportation de produits nouveaux et améliorés, ainsi que l'ouverture à de nouveaux marchés. Le secteur des services contribuait aussi à la bonne santé du marché du travail en créant plus d'emplois que les autres à des stades de développement plus précoces, et était particulièrement important pour l'emploi des femmes. En réponse à une préoccupation souvent exprimée, l'intervenant a déclaré que la croissance des services n'impliquait pas forcément un déclin du secteur manufacturier. Les services favorisaient l'intégration du commerce en fournissant l'infrastructure de base sur laquelle reposait le commerce des marchandises. Les services et leur commerce étaient également de puissants moteurs du développement des chaînes de valeur mondiales et régionales, car ils faisaient la soudure entre les maillons fragmentés et dispersés de ces chaînes, et jouaient un rôle déterminant dans l'essor du commerce numérique, non seulement parce qu'ils offraient l'infrastructure nécessaire, mais aussi parce qu'un grand nombre de services pouvaient désormais être fournis en ligne. Le renforcement des capacités productives dans le secteur des services était indispensable pour relier les services aux chaînes de valeur, et ainsi améliorer et diversifier la production de biens et de services. En conclusion, l'intervenant a fait remarquer que le développement des services d'infrastructure faciliterait aussi le commerce de biens et de services aux niveaux national, régional et international. Les services

étaient essentiels à l'intégration des microentreprises et des petites et moyennes entreprises (PME) dans les chaînes de valeur régionales et continentales, intégration elle-même cruciale pour doper les exportations africaines. En d'autres termes, ils étaient un pilier de la transformation structurelle du continent.

7. Une intervenante a évoqué le développement du commerce des services dans les Caraïbes. Elle a fait savoir que les services représentaient plus de la moitié du PIB et de la population active des pays membres de la Communauté des Caraïbes. Au sein du marché unique, la contribution du secteur des services au développement économique était reconnue à sa juste valeur et la priorité était accordée aux services d'infrastructure, en particulier lorsque ceux-ci amélioraient la productivité, ainsi qu'au tourisme durable et à la diversification du tourisme et de ses liens avec les autres secteurs de l'économie. La pandémie avait nui au tourisme et réorienté la demande vers les services fournis par voie numérique. L'importance des services d'infrastructure, qui constituaient des moyens de production nécessaires au fonctionnement de tous les secteurs, était également reconnue dans les stratégies régionales de développement du secteur des services. L'intervenante a déclaré que la transition numérique, qui était essentielle à la création de valeur, devait être une dimension centrale des stratégies de développement du secteur des services dans les pays membres de la Communauté des Caraïbes. Quant aux services pouvant être fournis par voie numérique, les pays membres devaient mettre en œuvre des stratégies destinées à favoriser la prestation de services dans le cadre de réseaux numériques. L'accès à des services efficaces pouvait aider les acteurs d'autres secteurs à accroître leur productivité et leur compétitivité, et faciliter la réalisation, au niveau national, de l'objectif régional de sécurité alimentaire. Pour maximiser la contribution du commerce des services à la diversification de l'économie et au renforcement de sa résilience, la Communauté des Caraïbes devait remédier aux déficits d'infrastructure, aux défaillances du cadre réglementaire et de son application, ainsi qu'au manque de compétences et de données ventilées sur les services, données nécessaires pour éclairer l'élaboration des politiques relatives aux services. Au niveau international, la CNUCED pouvait apporter sa pierre à l'édifice en menant des travaux de recherche, en organisant des activités d'assistance technique et en facilitant les travaux d'instances telles que la Réunion d'experts pluriannuelle et le Forum mondial sur les services, qui étaient propices à l'échange de données d'expérience sur l'élaboration de politiques relatives aux services. En conclusion, l'intervenante a rappelé que, dans sa déclaration ministérielle à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le groupe des petits États insulaires en développement avait demandé à la CNUCED de lui apporter une assistance technique plus soutenue pour l'aider à résorber les déficits d'infrastructure et à bâtir des économies plus diversifiées, durables et résilientes.

8. Un représentant du secrétariat a souligné l'importance des statistiques sur le commerce international des services, présenté divers outils et ressources nécessaires à leur établissement, et évoqué les difficultés qui se posaient à cet égard. Malgré leur poids économique, les services continuaient d'être sous-comptabilisés, et les pays avaient conscience de l'utilité des activités de recherche et d'analyse, mais celles-ci requéraient des données. Les services étant intangibles et difficiles à définir, leur quantification était un défi. Il y avait aussi des obstacles liés à la compilation des données, qui nécessitait la collaboration de différents organismes. En effet, la collaboration entre les organismes nationaux de statistique, les banques centrales et les organisations internationales était cruciale. Le représentant a présenté les cours en ligne de la CNUCED sur la compilation et la diffusion de données relatives au commerce des services, et insisté sur la nécessité pour les parties prenantes de disposer d'une plateforme de dialogue, qui prendrait la forme d'un groupe de travail informel sur les données relatives aux services, dont les membres débattraient des besoins et des déficits à combler, et recenseraient les mécanismes de financement et de soutien auxquels les pays en développement pouvaient faire appel.

9. Au cours de la discussion qui a suivi, quelques délégations, faisant observer que la part du commerce des services dans le volume total du commerce était en hausse, se sont référées à de récents travaux de recherche selon lesquels les politiques relatives au commerce des services étaient plus restrictives que les droits de douane, et ont déclaré que la transition numérique, qui faisait évoluer les modalités de prestation des services, offrait aux pays des perspectives de développement du commerce des services. À cet égard, une délégation s'est

félicitée du soutien apporté par la CNUCED à la République dominicaine dans le domaine des services liés aux TIC.

10. Une autre délégation a fait référence aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), soulignant que la déclaration sur la conclusion des négociations sur la réglementation intérieure dans le domaine des services (décembre 2021) ne remettait pas en cause le droit des organismes de réglementation d'imposer certaines règles si nécessaire. Les organismes nationaux de réglementation du commerce des services devaient prendre en considération les impératifs de qualité, de transparence et d'investissement des parties prenantes, et la délégation a déclaré que les cadres réglementaires étaient importants et pouvaient réduire les coûts commerciaux, renvoyant à une note de synthèse dans laquelle l'OCDE et l'OMC mettaient en évidence les gains commerciaux enregistrés par les États membres qui avaient donné suite à la déclaration par rapport à ceux qui ne l'avaient pas fait, et décrivaient les retombées de l'application de bonnes pratiques réglementaires, qui stimulaient le commerce des services. À cet égard, le représentant d'une organisation intergouvernementale a redit qu'il fallait resserrer la coopération internationale et que davantage d'efforts devaient être faits, insistant sur l'importance de la libéralisation du commerce, de la déréglementation du marché intérieur du secteur des services et de l'investissement dans les TIC, autant de mesures nécessaires pour rendre les services plus accessibles à tous, notamment sur le plan financier.

11. Une délégation a rappelé que le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 avait fixé l'objectif d'un doublement des exportations de ces pays, et que cet objectif n'avait pas été atteint s'agissant des services. Le secteur des services était l'un des principaux contributeurs au PIB des pays les moins avancés, et un modèle de croissance tirée par les exportations, tel qu'adopté par la plupart des pays du groupe, demeurait vulnérable aux chocs économiques. Les pays tributaires du tourisme, comme le Cambodge, avaient particulièrement pâti de la pandémie. Aussi devaient-ils surmonter les obstacles à la diversification de leur économie et au renforcement de sa résilience. La délégation a souligné qu'il fallait appliquer effectivement les dispositions relatives au traitement spécial et différencié, et qu'il importait d'aider plus activement les pays les moins avancés à accéder aux marchés pour accroître le volume de leurs exportations de services. La CNUCED pourrait aider les pays les moins avancés à établir des statistiques, qui permettraient d'éclairer l'élaboration de leurs politiques.

12. Le représentant d'une organisation intergouvernementale a souligné que le tourisme avait été le secteur le plus durement touché par la pandémie, ce qui mettait surtout en difficulté les pays en développement, les femmes, les jeunes et les petites entreprises, et que l'activité n'avait toujours pas pleinement repris, puisque les voyages à l'étranger restaient environ 61 % en deçà des niveaux antérieurs à la pandémie. Il a proposé plusieurs mesures de lutte contre les crises en cours, comme la guerre en Ukraine, qui avait provoqué un choc économique, perturbant à nouveau le tourisme.

13. Quelques représentants d'organisations intergouvernementales ont insisté sur l'importance que revêtaient les services dans tous les secteurs, surtout aux fins du renforcement de leur productivité et de leur compétitivité, affirmé que les données étaient essentielles pour éclairer l'élaboration des politiques relatives aux services et fait savoir que les pays d'Afrique comptaient sur les services pour créer des débouchés dans tous les secteurs et promouvoir la diversification aux niveaux national et régional.

14. L'orateur principal a réaffirmé que l'adoption de réglementations, de politiques et de bonnes pratiques réglementaires à l'échelle nationale était importante pour développer le commerce des services. Il a ajouté que les pays devaient fixer leurs priorités en se plaçant du point de vue des entreprises des secteurs particulièrement porteurs. En principe, les technologies numériques pouvaient contribuer utilement à l'amélioration des exportations de services. Il importait que les experts nationaux s'inspirent des politiques et pratiques d'autres pays pour définir la voie à suivre.

2. La diversification vers et par les services pouvant être fournis par voie numérique

15. En introduction, le Vice-Président a souligné les points à retenir de la première séance informelle. Premièrement, les pays s'étaient employés à mettre à profit la transition

numérique pour promouvoir le commerce des services, mais les progrès accomplis à cet égard demeuraient inégaux d'une région à l'autre et davantage devait être fait pour soutenir la participation des microentreprises et des PME. Certains pays d'Asie avaient élargi le marché du commerce des services, mais se heurtaient à des obstacles dus à des restrictions au commerce, tandis que les pays d'Afrique et des Caraïbes éprouvaient des difficultés liées au manque d'infrastructures et de compétences numériques. Le potentiel offert par la transition numérique demeurait largement inexploité, en particulier le potentiel de croissance des microentreprises et des PME, dont la majorité était dirigée par des femmes. Deuxièmement, la cohérence des politiques était essentielle pour libérer le potentiel transformateur des services. Il fallait éliminer les obstacles inutiles et promouvoir l'utilisation d'intrants étrangers à l'appui de la transition numérique. La CNUCED pouvait aider les États membres à collecter et à utiliser des données pour mener des travaux de recherche axés sur les politiques. Troisièmement, les participants avaient accueilli favorablement l'idée de la création d'un groupe de travail informel sur les données. Les données existantes pourraient éclairer l'élaboration des politiques relatives au commerce des services si elles étaient mieux utilisées, et un groupe de travail pouvait s'avérer précieux à cet égard. Quatrièmement, les participants avaient confirmé que des instances telles que la Réunion d'experts pluriannuelle favorisaient utilement le partage d'informations sur les bonnes pratiques réglementaires et les politiques nationales, en plus d'aider les parties prenantes à mieux comprendre les incidences que la transition numérique pouvait avoir sur les résultats des entreprises. Ils avaient également souligné la nécessité d'apprendre des pays dans lesquels les acteurs économiques avaient su tirer parti des possibilités offertes par la transition numérique.

16. Un intervenant a relevé que 50 % des services échangés étaient fournis par voie numérique, contre 15 % des biens échangés. La CNUCED avait estimé que 16 % des services pouvant être fournis par voie numérique provenaient des pays les moins avancés, et l'intervenant a déclaré que le commerce de ces services offrait aux pays des perspectives de diversification économique. Les services pouvant être fournis par voie numérique englobaient de nombreux types d'activités, telles que les services de petite valeur (médias en ligne, par exemple), et la commercialisation de biens associés à des services était de plus en plus courante, ce qui brouillait la distinction entre biens, services marchands et services autrefois non marchands. Les compétences innées et les compétences acquises étaient les unes comme les autres des moteurs du commerce des services numériques. Aussi les pays devaient-ils adopter une approche écosystémique pour se doter des capacités nécessaires à l'exportation de services numériques. À cet égard, on pouvait distinguer quatre piliers interdépendants : l'infrastructure numérique et la préparation au numérique ; le capital humain ; l'écosystème d'innovation ; l'environnement réglementaire et économique. Les importations de biens et de services numériques étaient importantes pour renforcer les capacités et la compétitivité des acteurs nationaux sur les marchés tant intérieurs qu'internationaux. Les pays en étaient à des stades différents de l'élaboration de leur réglementation et de leur préparation au numérique, et devaient trouver un juste équilibre entre les intérêts commerciaux, d'une part, et l'intérêt général et la réglementation des plateformes numériques, d'autre part. Dans ce contexte, la transparence de la réglementation et le caractère ouvert du régime de commerce et d'investissement étaient des dimensions majeures de tout cadre réglementaire. L'intervenant a ajouté qu'il existait une corrélation négative entre le nombre de mesures de restriction du commerce numérique et la croissance des exportations de services numériques. Pourtant, de plus en plus de restrictions étaient imposées et les divergences réglementaires entre pays s'accroissaient, ce qui risquait d'entraver le commerce des services numériques à l'avenir. L'intervenant a souligné que les pouvoirs publics et les acteurs économiques devaient nouer des partenariats pour pouvoir suivre le rythme du progrès technologique et évaluer les avantages et les inconvénients des diverses mesures de restriction. L'intégration régionale et la coopération régionale pouvaient favoriser la convergence des réglementations relatives au commerce numérique.

17. Décrivant de récentes tendances, un autre intervenant a souligné que les services jouaient un rôle considérable en faveur de la croissance et de la transformation structurelle. En outre, en facilitant le commerce des services, la transition numérique renforçait l'importance du premier mode d'approvisionnement. Toutefois, le commerce des services pouvant être fournis par voie numérique était caractérisé par des disparités entre pays à revenu élevé et pays à faible revenu. L'Afrique, l'Amérique latine et l'Océanie étaient à la

traîne. Parmi les pays en développement, c'était en Chine et en Inde que la part des exportations de ces services dans le volume total des exportations était la plus élevée. Les fractures numériques empêchaient les pays à faible revenu de participer au commerce des services pouvant être fournis par voie numérique. L'intervenant a fait remarquer que les plateformes numériques et l'intelligence artificielle, entre autres technologies, avaient considérablement modifié les modes de prestation des services et que la transition numérique transformait aussi les services d'enseignement et de santé à distance, par exemple. Les services pouvant être fournis par voie numérique ouvraient des perspectives aux pays les moins avancés. Ils pouvaient contribuer à accroître la productivité, l'emploi, les capacités d'innovation et les avantages sociaux, en plus d'avoir des retombées indirectes dans le secteur manufacturier. Toutefois, pour promouvoir le commerce de ces services, les pays les moins avancés devaient surmonter les obstacles liés aux fractures numériques, au manque de compétences et d'infrastructures, aux problèmes réglementaires et institutionnels que connaissaient leurs marchés du travail et à la croissance relativement rapide de la productivité du secteur des services numériques, qui risquait de faire augmenter les coûts relatifs des services analogiques. Parmi les mesures juridiques et institutionnelles qui influençaient sur le commerce des services, l'intervenant a cité les obligations de localisation des données, les restrictions à l'entrée sur le marché, les mesures de protection des droits du consommateur (y compris les restrictions à la circulation transfrontières des données), les régimes de protection de la propriété intellectuelle et les dispositifs d'inspection du contenu. En conclusion, il a évoqué un certain nombre de solutions auxquelles les pays pourraient s'intéresser dans le cadre de l'élaboration de leurs politiques relatives aux services susceptibles d'être fournis par voie numérique, à savoir l'adoption d'une approche pangouvernementale, la création d'un climat de confiance, la promotion de l'entrepreneuriat et de la collaboration multipartite, l'amélioration des compétences numériques grâce à des partenariats public-privé et l'instauration d'un dialogue international sur les règles commerciales.

18. Un intervenant a déclaré que la transition numérique était un facteur clef de la diversification économique, car elle amenait un nouveau mode de prestation des services, rendait davantage de services commercialisables, permettait l'apparition de nouvelles activités d'information, facilitant ainsi la commercialisation de produits regroupant biens et services, et contribuait à l'émergence de technologies qui changeaient la façon dont les entreprises faisaient du commerce. L'indice de restrictivité des échanges de services numériques de l'OCDE révélait que les disparités entre pays et régions étaient vastes, mais pouvaient être réduites. Les obstacles au commerce numérique étaient de taille dans certains pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Dans les pays où les restrictions étaient moins nombreuses, la part des services pouvant être fournis par voie numérique dans le volume total des exportations de services était généralement plus élevée. L'intervenant a souligné que de bons outils de mesure étaient nécessaires à la tenue de débats éclairés sur les politiques. En outre, une coopération plus étroite au niveau tant régional qu'international était indispensable pour établir un cadre réglementaire propice au commerce des services pouvant être fournis par voie numérique.

19. Au cours de la discussion qui a suivi, un expert a déclaré que dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, les exportations de services étaient concentrées dans le secteur du tourisme. Les services pouvant être fournis par voie numérique représentaient moins d'un quart du volume total des exportations de services de la région. Cette situation était due non seulement à l'avantage comparatif dont disposait la région dans le secteur du tourisme, mais aussi à d'autres facteurs écosystémiques qui entravaient la production et l'exportation de services numériques. Les principaux obstacles étaient le faible rythme de la transformation numérique des microentreprises et des PME, le manque de capital, le coût élevé de l'accès à Internet, ainsi que la nature hétérogène et complexe des cadres réglementaires. Les pays pouvaient s'employer à promouvoir l'harmonisation de ces cadres et mettre en place des programmes de coopération public-privé plus efficaces et durables, qui permettraient de recenser les goulets d'étranglement, les débouchés potentiels et les mesures concrètes que les pouvoirs publics pouvaient prendre. L'expert a présenté de bonnes pratiques en utilisant les exemples du Costa Rica et de l'Uruguay.

20. Un autre expert, relevant que la diversification économique dans les secteurs des services était aussi bien verticale qu'horizontale, a renvoyé à une récente étude sur les

microentreprises et les PME indonésiennes, qui montrait que l'adoption de technologies numériques permettait à un pays : de se développer plus rapidement ; d'améliorer l'efficacité des activités commerciales ; de toucher un marché plus large, y compris pour les exportations ; de bénéficier d'applications de marketing, de financement, de logistique et de stockage en ligne. Les obstacles potentiels étaient l'insuffisance des infrastructures numériques, le manque de compétences numériques et l'inadéquation des politiques relatives à la gouvernance des données. De manière générale, la transformation numérique était l'une des clefs de la reprise économique et du développement des services.

21. Une experte a évoqué le cas des services fondés sur le savoir et des services numériques dans le secteur des ressources naturelles. Les services étaient l'un des principaux moteurs de l'expansion des chaînes de valeur mondiales et leur commerce allait croissant sous l'effet des tendances à l'externalisation, à la servicisation et au progrès des TIC. Dans le secteur des ressources naturelles, ils contribuaient à la création de valeur ajoutée. Les services fondés sur le savoir étaient indissociables des activités d'extraction de ressources naturelles et en amélioraient la productivité. À cet égard, l'organisation Global Value Chains Center avait mis au point, à l'intention des pays riches en ressources naturelles, un modèle de développement des services fondés sur le savoir en trois stades : importation, expansion locale et exportation. L'Australie, les États-Unis d'Amérique et la Norvège, par exemple, étaient passés du statut de pays riches en ressources naturelles à celui de pays exportateurs de services fondés sur le savoir. L'Afrique du Sud et le Chili, pour leur part, commençaient à exporter des services et illustraient la façon dont des pays en développement pouvaient tirer un plus grand profit de leur secteur des ressources naturelles.

22. Quelques participants issus des milieux universitaires ont déclaré que les technologies de la quatrième révolution industrielle transformaient de nombreux secteurs des services et souligné l'importance des services pouvant être fournis par voie numérique dans la perspective de la diversification de l'économie et du renforcement de sa résilience en Amérique latine et dans les Caraïbes. Au lendemain de la pandémie, les débats avaient été axés sur la résilience des chaînes de valeur mondiales, étant donné les perturbations observées dans les secteurs des transports et de la logistique. Dans la région, les secteurs des services s'étaient révélés plus résilients que le secteur manufacturier. Pour assurer le maintien du commerce des services en période de crise, les pays devaient avant tout investir dans les infrastructures régionales et se doter d'une réglementation souple. Le Costa Rica était par exemple devenu un pôle régional des services commerciaux à forte valeur ajoutée en attirant des acteurs des TIC et des services aux entreprises grâce au niveau de qualification de sa main-d'œuvre, au coût peu élevé de ses services d'infrastructure et au caractère favorable de sa situation géopolitique. Sainte-Lucie, pour sa part, était passée d'une économie agricole à une économie axée sur les services touristiques, qui reposait en grande partie sur les apports de capitaux étrangers et les importations de services, et cherchait maintenant à se spécialiser dans la prestation de services à plus forte valeur ajoutée et à réduire sa dépendance à l'égard du tourisme. De plus, l'accord de partenariat économique récemment conclu par le Japon et l'Union européenne encourageait les parties à faciliter la transition numérique et le développement de l'économie verte dans les pays émergents dans le cadre des chaînes de valeur et des réseaux de protection régionaux ou mondiaux.

23. À cet égard, un expert a souligné que, dans les Caraïbes, les services étaient des piliers de l'économie et étaient indispensables à la réalisation des objectifs de diversification, de création d'emplois et de réduction de la pauvreté, notamment. La pandémie avait mis en lumière la vulnérabilité des pays excessivement tributaires du tourisme, mais elle avait également accéléré la transformation numérique, qui facilitait la participation des microentreprises et des PME au commerce mondial en éliminant les obstacles géographiques. Certains pays avaient diversifié leur économie en misant sur les services fournis par voie numérique. Pour qu'une telle stratégie soit efficace, le développement des TIC devait aller de pair avec l'instauration d'un environnement propice à la croissance économique.

24. Une délégation a évoqué les aspects juridiques de la dématérialisation des services et de l'évolution des modes de prestation des services, citant l'exemple de la réglementation des services professionnels dans les domaines de la médecine et de l'éducation, et suggéré que la CNUCED compile de bonnes pratiques réglementaires applicables aux services pouvant être fournis par voie numérique.

25. Un expert a déclaré que des principes internationaux et des politiques multilatérales étaient nécessaires pour promouvoir le développement des exportations de services et éliminer les obstacles à leur commerce, ajoutant que les politiques nationales devaient favoriser le renforcement des capacités numériques, la modernisation des infrastructures et l'établissement de cadres réglementaires transparents. Au Mexique, par exemple, des règles relatives à la réglementation nationale des services étaient intégrées dans les accords commerciaux. En outre, un projet régional de promotion du secteur des services fondés sur le savoir avait été lancé dans le but de recenser les obstacles réglementaires au commerce et à l'investissement, puis d'aider les pays à mettre en œuvre des politiques de nature à réduire ces obstacles.

26. Le secrétariat a rappelé que le commerce des services pouvant être fournis par voie numérique était caractérisé par des différences entre régions et a présenté la dixième édition de la publication intitulée « État de l'intégration régionale en Afrique », qui portait sur la libéralisation du commerce et l'intégration économique dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. La Zone de libre-échange favorisait la coopération entre pays dans le domaine de la réglementation, et donc l'expansion du commerce des services, qui étaient indispensables au bon fonctionnement des chaînes de valeur régionales. Le secrétariat a aussi appelé l'attention sur deux publications de la CNUCED dans lesquelles il était souligné que la définition de principes généraux régissant le commerce des services était importante, mais que ces principes ne devaient pas devenir un obstacle à la participation des pays en développement au commerce international. Il a ajouté que la CNUCED était en train d'établir une compilation de pratiques optimales en matière de services pouvant être fournis par voie numérique¹.

27. Les intervenants ont débattu des pratiques optimales que les pays en développement pouvaient appliquer à la conception de leurs cadres réglementaires pour tirer davantage profit des services susceptibles d'être fournis par voie numérique. La première intervenante a déclaré que des principes généraux pouvaient être définis sur des questions telles que le traitement des informations sensibles, que l'interopérabilité, la coopération et la définition de directives communes étaient des impératifs, et que les pays en développement devaient établir leurs réglementations dans le cadre de partenariats public-privé, avec la participation des grands acteurs du secteur privé. Le deuxième intervenant a affirmé qu'aucun consensus n'avait encore été trouvé sur des questions telles que la propriété des données et leur confidentialité, que les pays avaient besoin de partenaires comme la CNUCED pour les aider à parvenir à des consensus sur les questions universelles, qu'il fallait avoir conscience des déficits d'infrastructures numériques, de compétences numériques, de capacités de réglementation et de capacités d'analyse de données, et que les réglementations ne devaient pas devenir des obstacles à la participation des pays en développement au commerce des services. Le troisième intervenant a appelé l'attention sur l'hétérogénéité des cadres réglementaires nationaux et déclaré que la coopération entre États pouvait contribuer grandement à la définition de solutions mondiales. En effet, des points de convergence existaient sur des questions telles que les transactions et les signatures électroniques, et ils pouvaient servir de point de départ aux travaux à mener pour assurer l'interopérabilité des réglementations dans des domaines où, au contraire, les approches divergeaient. En conclusion, la première intervenante a convenu que des normes devaient être définies, notamment des normes de qualité, déclarant que, dans le cadre de la prestation de services en ligne, la reconnaissance mutuelle, la qualité et la protection du consommateur étaient des préoccupations importantes. La fiscalité et les données relatives aux services étaient également des domaines dans lesquels les États pouvaient envisager d'intervenir. Davantage de travaux de recherche devaient être consacrés à l'entrée des microentreprises et des PME sur les marchés, ainsi qu'à la commercialisation de biens associés à des services. Le deuxième intervenant a déclaré que, dans les secteurs de la santé et de l'éducation, il était essentiel d'imposer aux prestataires de services pouvant être fournis par voie numérique l'obtention de certificats de qualification et de qualité. Les services devaient être plus abordables et plus accessibles, mais pas au prix de concessions sur la qualité. Le troisième intervenant a indiqué que les certificats et les licences étaient des mécanismes de protection du consommateur, que

¹ Voir <https://unctad.org/webflyer/digital-economy-report-2021> et <https://unctad.org/webflyer/what-stake-developing-countries-trade-negotiations-e-commerce>.

de bonnes pratiques existaient déjà dans de nombreux secteurs à cet égard et que les licences temporaires pouvaient aussi être une solution envisageable. Il a réaffirmé la nécessité d'une coopération plus efficace et plus étroite entre les pays.

3. Un potentiel de diversification à exploiter : des cadres commerciaux et des cadres de coopération adaptés aux services pouvant être fournis par voie numérique

28. En introduction, la Présidente a souligné les points à retenir de la deuxième séance informelle. Premièrement, il fallait libérer le potentiel de la transition numérique en mettant en place des cadres réglementaires favorables et en adoptant des politiques propres à renforcer les infrastructures et les compétences numériques, à améliorer la gouvernance des données et à promouvoir la transformation numérique des microentreprises et des PME. La cohérence des politiques applicables aux différents secteurs porteurs d'avenir pour les services était cruciale. Deuxièmement, la capacité de réglementation des transactions en ligne était importante. À l'ère du numérique, il était plus difficile de cerner, de définir, de mesurer et de réglementer le commerce transfrontières de services. Les pays devaient mener des travaux de recherche plus approfondis pour mieux comprendre les principes de la commercialisation de biens associés à des services. De surcroît, les pouvoirs publics et les acteurs du secteur privé devaient impérativement nouer des partenariats pour suivre le rythme de l'évolution d'un paysage numérique en rapide mutation. À cet égard, la CNUCED avait été priée de compiler des exemples de bonnes pratiques réglementaires en matière de services pouvant être fournis par voie numérique. Troisièmement, une coopération plus efficace et plus étroite entre les pays, tant au niveau régional qu'au niveau international, était essentielle à la promotion de ces services, et il importait que certaines questions cruciales, comme celle des flux de données, soient régies par un ensemble de principes généraux, convenus à l'échelle mondiale. L'harmonisation des réglementations pouvait faciliter le commerce des services susceptibles d'être fournis par voie numérique à condition de ne pas constituer un obstacle à l'entrée des pays en développement sur le marché.

29. Un intervenant a donné des informations sur la situation en Asie. Les produits numériques, services compris, représentaient une part croissante des flux commerciaux dans la région, et les États intégraient de plus en plus souvent dans leurs accords commerciaux des dispositions relatives aux enjeux nouveaux. Les accords conclus par le passé dans le cadre de l'OMC ne portaient pas sur un grand nombre de services numériques, ne prévoyaient souvent que des engagements limités quant à la fourniture de services transfrontières et ne définissaient aucune règle applicable par exemple aux données, entre autres questions en lien avec le commerce numérique. Pour combler ces lacunes, de nombreux pays asiatiques avaient noué des accords bilatéraux et régionaux sur le commerce numérique et les services numériques. Le commerce numérique était un enjeu transversal, qui touchait un grand nombre de domaines. D'où l'importance d'une réglementation cohérente. Les récents accords régionaux abordaient tous la question de l'économie numérique dans diverses dispositions, mais avec des approches différentes de l'établissement des listes de produits concernés. Dans le cadre du Partenariat économique global régional, par exemple, l'approche utilisée était celle de la «liste négative», selon laquelle tous les secteurs des services étaient libéralisés à moins que des réserves soient émises, et certaines prescriptions de résultats étaient interdites dans le cas des services. Toutefois, aussi utiles soient-elles, ces règles ne s'appliquaient qu'aux membres du Partenariat. Le commerce numérique ne connaissant pas de frontières, un accord mondial serait plus adapté aux enjeux futurs.

30. Un autre intervenant a décrit les faits récemment survenus dans les Caraïbes, où le secteur créatif était à l'avant-garde de la transition numérique. Les acteurs de ce secteur avaient pâti de la pandémie, notamment des mesures de restriction des déplacements, puisque la prestation de leurs services nécessitait des mouvements de personnes (deuxième ou quatrième mode). Cependant, la pandémie avait aussi mis en évidence l'importance du premier mode, car la croissance des plateformes mondiales était liée à celle des contenus créatifs. En effet, l'essor des plateformes permettait de répondre à la forte demande de contenus créatifs en rendant possible leur fourniture par-delà les frontières. Parallèlement, les droits de propriété intellectuelle étaient la composante du commerce des services dont la croissance était la plus rapide. Toutefois, les accords commerciaux en vigueur, adaptés à une économie fondée sur le commerce de marchandises, n'étaient pas propices à la croissance du secteur créatif et à la transformation numérique. Ils ne permettaient pas de faciliter le

commerce des services culturels et créatifs à l'heure où le commerce des biens physiques perdait pourtant du terrain au profit de celui des services numériques. La participation des pays en développement au commerce des services demeurait faible, voire reculait, et les pays des Caraïbes ne faisaient pas exception. Ce constat donnait à penser que la promesse d'une diversification stimulée par la croissance du secteur créatif ne s'était pas encore concrétisée. Il fallait intégrer dans les accords commerciaux des dispositions relatives à la propriété intellectuelle, l'un des moteurs de l'économie créative numérique, éliminer les obstacles à l'accès au marché et accroître les capacités du côté de l'offre en renforçant les compétences entrepreneuriales, les mécanismes d'incubation d'entreprises et les régimes de visas destinés à favoriser la mobilité des artistes.

31. Un autre intervenant encore a déclaré que les services numériques prenaient une place de plus en plus grande dans les activités des administrations publiques, des institutions et des entreprises, ainsi que dans la vie de tous les jours. Les services pouvant être fournis par voie numérique représentaient une part croissante du panier du consommateur et la pandémie avait accéléré leur essor. Ces services étaient devenus l'une des pierres angulaires de la mondialisation, car leur approvisionnement n'était pas entravé par les frontières géographiques. Cependant, les accords sur le commerce électronique et les précédentes générations d'accords de libre-échange n'accordaient pas toujours la place voulue à la question des flux de données. L'intervenant a souligné la nécessité d'élargir la définition du commerce électronique à l'ensemble de l'économie numérique, en prenant en considération les dimensions sociale et économique des services pouvant être fournis par voie numérique. En Amérique latine, par exemple, le secteur informel représentait 73 % du commerce de ces services. La pandémie avait exposé au grand jour les disparités d'accès aux services numériques dans et entre les pays de la région. Les coûts de la construction des infrastructures numériques étaient élevés et la capacité des personnes à faible revenu de bénéficier de l'économie numérique dépendait du caractère abordable ou non de l'accès aux services numériques. Au niveau international, les services pouvant être fournis par voie numérique, y compris les paiements numériques, étaient concentrés dans un petit nombre de pays développés et émergents. Un fossé s'était créé aussi bien entre les développeurs des plateformes numériques qu'entre les utilisateurs de ces plateformes, non sans conséquences économiques et sociales dans les pays en développement. En conclusion, l'intervenant a souligné que les droits de propriété intellectuelle, la concurrence et la protection des données étaient des questions centrales, déclarant qu'une plus grande attention devait être prêtée aux besoins des pays en développement dans les accords de libre-échange de nouvelle génération, de sorte que l'économie numérique soit inclusive et profite à tous.

32. Au cours de la discussion qui a suivi, un expert a donné des informations sur la situation au Cambodge, qui, depuis son accession à l'OMC en 2004, appliquait un régime de commerce des services parmi les plus libéraux. Le secteur des services était l'un des principaux contributeurs au PIB du pays et jouait donc un rôle crucial dans son développement économique. La pandémie avait toutefois montré que le modèle de croissance du Cambodge, celui d'une croissance tirée par les exportations, était vulnérable aux chocs en raison du manque de diversification de l'économie et de la dépendance des exportations de services à l'égard du secteur touristique. L'expert a détaillé quatre grandes pistes à suivre pour accroître la contribution du commerce des services à la diversification économique et au renforcement de la résilience dans les pays les moins avancés, à savoir : remédier aux contraintes du côté de l'offre ; rendre opérationnelles les dispositions relatives au traitement spécial et différencié et la dérogation concernant les services pour les pays les moins avancés, et apporter à ces pays une assistance technique et une aide au renforcement des capacités en la matière ; aider les pays les moins avancés à surmonter les obstacles à l'établissement de statistiques sur le commerce des services, qui étaient essentielles à l'élaboration de politiques adaptées ; préparer la transformation numérique du secteur des services dans les pays les moins avancés. Le soutien à la transition numérique de ces pays les aiderait à améliorer leur offre de services, à diversifier leur économie et à renforcer ainsi leur résilience.

33. Un autre expert a fait observer que, grâce au progrès technologique, les services pouvant être fournis par voie numérique avaient été caractérisés par une forte croissance et par une innovation dynamique ces dernières années. Pendant la pandémie, le commerce de ces services avait contribué à la réorganisation des facteurs de production et de la structure de l'économie au niveau mondial en éliminant les frontières physiques. Des travaux de

recherche de la CNUCED montraient que le commerce des services pouvant être fournis par voie numérique allait croissant. En juin 2020, 89 accords commerciaux bilatéraux et régionaux, qui concernaient plus de 70 pays et régions, définissaient des règles relatives au commerce numérique ou électronique. L'expert a déclaré que la Chine avait pris diverses mesures concrètes de promotion du commerce des services numériques, comme la promulgation de lois sur la cybersécurité, la sécurité des données et les droits de propriété intellectuelle, la mise en place d'instruments propres à favoriser le développement du commerce numérique, ou encore la participation à l'élaboration de règles internationales. Au niveau multilatéral, la Chine avait pris part à des débats de l'OMC sur le commerce électronique, et au niveau régional, certains accords de libre-échange comportaient des chapitres exclusivement consacrés à cette question. Elle s'efforçait aussi d'améliorer ses méthodes statistiques pour mener des travaux de recherche sur la définition des notions relatives au commerce numérique et l'établissement de catégories. L'essor des services pouvant être fournis par voie numérique pendant la pandémie avait renforcé la résilience de l'économie et amélioré les conditions de vie de la population, mais il y avait un large fossé numérique à résorber. La communauté internationale n'avait pas encore créé de système de gouvernance mondial et l'hétérogénéité des réglementations concernant le commerce des services numériques avait empêché les pays de tirer pleinement parti de la transition numérique. La Chine s'employait à promouvoir le développement inclusif des services pouvant être fournis par voie numérique et à partager son expérience avec d'autres pays en développement dans le cadre de dialogues et d'activités de renforcement des capacités.

34. Un expert a appelé l'attention sur l'hétérogénéité du paysage de l'économie numérique en Afrique, qu'il s'agisse de l'infrastructure, de la réglementation ou du niveau de développement des marchés. Le continent était caractérisé par un vaste fossé numérique entre femmes et hommes, notamment dans les domaines de l'inclusion financière et de l'accès à Internet. La Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) de l'Union africaine visait à renforcer l'intégration régionale du commerce numérique pour promouvoir une participation plus large des entreprises au commerce électronique aux niveaux national, régional et international. Cette stratégie pouvait constituer l'un des piliers de la Zone de libre-échange continentale africaine, au même titre que d'autres initiatives lancées à l'échelle des communautés économiques régionales, comme la zone de libre-échange numérique du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, qui reposait sur la dématérialisation de la réglementation, de la logistique et du commerce, ainsi que la stratégie de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur le commerce électronique. Des négociations relatives au commerce numérique, notamment à la gouvernance numérique, étaient en cours dans le cadre de la Zone de libre-échange. Les liens entre le commerce des services et d'autres domaines étaient importants : les services de communication, par exemple, facilitaient grandement le commerce de marchandises. En conclusion, l'expert a déclaré qu'un protocole sur la participation des femmes et des jeunes au commerce était également en cours de négociation. L'objectif était de remédier, à l'échelle du continent, aux difficultés particulières que rencontraient les femmes et les jeunes dans le domaine du commerce numérique, et de promouvoir l'égalité des sexes de manière générale.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

35. À sa séance plénière d'ouverture, le 4 juillet 2022, la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement a élu Lucy Kiruthu (Kenya) Présidente et Sung-hwan Lee (République de Corée) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

36. À sa séance plénière d'ouverture également, la Réunion d'experts pluriannuelle a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote [TD/B/C.I/MEM.4/25](#). Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. L'évolution du commerce numérique des services.
4. Adoption du rapport de la session.

C. Résultats de la session

37. À sa séance plénière de clôture, le 6 juillet 2022, la Réunion d'experts pluriannuelle a décidé que le Président établirait un résumé des débats.

D. Adoption du rapport de la session

(Point 4 de l'ordre du jour)

38. À sa séance plénière de clôture également, la Réunion d'experts pluriannuelle a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir la version finale du rapport après la session.

Annexe

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Maroc
Algérie	Maurice
Arabie saoudite	Mexique
Argentine	Nauru
Barbade	Népal
Belgique	Nicaragua
Bolivie (État plurinational de)	Niger
Bésil	Ouganda
Cambodge	Ouzbékistan
Chine	Panama
Colombie	Paraguay
Congo	Pérou
Costa Rica	République de Corée
Djibouti	République dominicaine
Égypte	République-Unie de Tanzanie
El Salvador	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Équateur	Seychelles
Espagne	Sierra Leone
État de Palestine	Sri Lanka
Éthiopie	Tchéquie
Fédération de Russie	Trinité-et-Tobago
Guatemala	Tunisie
Inde	Uruguay
Iran (République islamique d')	Venezuela (République bolivarienne du)
Jamaïque	Viet Nam
Japon	Yémen
Kenya	Zambie
Madagascar	Zimbabwe
Malaisie	

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Union africaine
 Communauté des Caraïbes
 Fonds commun pour les produits de base
 Union européenne
 Association latino-américaine d'intégration
 Ligue des États arabes
 Organisation de coopération et de développement économiques
 Organisation des États américains
 Organisation de la coopération islamique
 Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique
 de l'Amérique centrale

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants est publiée sous la cote [TD/B/C.I/MEM.4/INF.9](#).

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
Commission économique pour l'Afrique
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Organisation mondiale du tourisme

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Consumer Unity and Trust Society International
International Network for Standardization of Higher Education Degrees
